



Projet communal de Développement Durable 2008-2014



La Ville d'AGDE a décidé de fixer, dans le cadre d'un projet communal pluriannuel, 14 objectifs de développement durable.

Ces objectifs seront atteints grâce à la mise en œuvre d'actions et de mesures conciliant les aspects économique, social et environnemental des activités humaines. Ils feront l'objet de consultations préalables à leur réalisation et d'une évaluation annuelle qui sera présentée au Conseil Municipal.

Sommaire

1.	AMENAGER LES ESPACES DE NATURE	p.3
2.	ORGANISER LES DEPLACEMENTS DOUX ET COLLECTIFS	p.4
3.	GARANTIR LA QUALITE DES ESPACES AQUATIQUES	p.5
4.	REALISER DES ECONOMIES D'ENERGIE	p.6
5.	PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU	p.7
6.	ASSURER LA BIO-DIVERSITE	p.8
7.	OPTIMISER LA GESTION DES DECHETS	p.9
8.	AFFIRMER L'ECO-EXEMPLARITE DES SERVICES PUBLICS	p.10
9.	METTRE EN OEUVRE LES PRINCIPES DE LA CONSTRUCTION ET DE L'AMENAGEMENT DURABLES	p.11
10.	FAVORISER LA CITOYENNETE ET L'EDUCATION	p.12
11.	RENFORCER LES SOLIDARITES	p.13
12.	PROMOUVOIR L'ECO-TOURISME	p.14
13.	CONJUGUER CULTURE ET MEDITERRANEE	p.15
14.	AFFIRMER LA DIMENSION SOCIALE DE L'ECONOMIE	p.16

1. Aménager les espaces de nature

- engager un programme de plantation dont l'objectif sera d'augmenter le parc existant d'arbres d'essences méditerranéennes
- aménager des sentiers de promenade ainsi que des activités de pleine nature dans les secteurs des Verdisses, des Champs Blancs et du Petit Pioch constitutifs de la Ceinture Verte
- créer un lieu d'accueil du public et un parcours d'interprétation au cœur de la réserve naturelle du Bagnas



2. Organiser les déplacements doux et collectifs



- adapter le réseau de transports publics aux exigences nouvelles des populations agathoise et estivante en augmentant le cadencement des lignes et en desservant l'ensemble des quartiers de la commune
- aménager un maillage de pistes cyclables permettant de circuler sans entrave d'un point à un autre du territoire communal
- traiter les secteurs routiers qui présentent un risque en termes de sécurité

3. Garantir la qualité des espaces aquatiques

- renforcer la démarche de contrôle en continu de la qualité des eaux portuaires et des eaux de baignade
- poursuivre la démarche engagée par la commune visant à améliorer la qualité des plages du Cap d'Agde, du Grau d'Agde et de la Tamarissière
- généraliser l'auto-surveillance des réseaux d'eaux usées et des réseaux d'eaux pluviales
- poursuivre la démarche d'amélioration de la qualité des eaux du fleuve Hérault





4. Réaliser des économies d'énergie



- améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux en mettant en place les moyens d'information et de suivi de la consommation de fluides
- optimiser les consommations énergétiques sur le réseau d'éclairage public en réduisant les puissances tout en augmentant le confort d'éclairage
- participer à la production d'énergie renouvelable en procédant à l'aménagement d'installations photovoltaïques sur des sites communaux

5. Préserver la ressource en eau

- optimiser la gestion quantitative de l'eau en améliorant le rendement des réseaux de distribution et en maîtrisant la consommation des services municipaux
- optimiser la gestion qualitative de l'eau en poursuivant l'extension des réseaux d'eau et d'assainissement sur le Grau d'Agde afin de réduire le nombre d'installations d'assainissement autonome non-conformes
- réutiliser les eaux traitées ou mettre en œuvre l'extension d'un réseau d'eau brute à des fins d'arrosage des espaces verts publics



6. Assurer la bio-diversité

- mettre en œuvre des plans de gestion partagée pour chacun des espaces naturels remarquables et renforcer le soutien aux associations qui contribuent à assurer la bio-diversité
- mettre en œuvre une nouvelle campagne d'immersion de récifs artificiels pour favoriser le développement de la ressource
- végétaliser les espaces publics au moyen d'essences qui favorisent le développement des espèces et réduire sensiblement l'usage de pesticides



7. Optimiser la gestion des déchets



- créer une plateforme de compostage de déchets verts et favoriser la pratique du compostage individuel
- développer les dispositifs de tri sélectif et de collecte afin de favoriser les pratiques propres
- améliorer la gestion des déchets au sein des services publics en optimisant le tri sélectif dans les groupes scolaires et dans l'ensemble des bâtiments communaux

8. Affirmer l'éco-exemplarité des services publics

- élaborer un plan de formation des agents de la collectivité aux notions de développement durable
- réorganiser les déplacements des agents municipaux et opter pour l'acquisition de véhicules de services non polluants
- favoriser les achats durables et développer les échanges dématérialisés



9. Mettre en œuvre les principes de la construction et de l'aménagement durable



- inscrire les prescriptions du Projet Communal de Développement Durable dans le Plan Local d'Urbanisme qui sera l'aboutissement de la procédure de révision générale du Plan d'Occupation des Sols
- créer une notice "Développement Durable" à inclure dans les dossiers de permis de construire retirés en Mairie d'Agde
- développer les techniques alternatives dans le cadre de l'aménagement des projets urbains (réalisation de chaussées réservoirs, aménagement de noues, réutilisation des eaux de pluie à la parcelle...)

10. Favoriser la citoyenneté et l'éducation

- ouvrir un centre de ressources et de documentation sur le développement durable à destination des élèves des écoles primaires et élaborer avec la communauté scolaire un "Agenda 21 junior"
- développer des actions de communication consacrées au développement durable afin de sensibiliser les Agathois aux enjeux écologiques et aux pratiques propres à développer
- poursuivre le programme de réussite éducative
- offrir dans les restaurants scolaires des menus équilibrés à base de produits de qualité et mettre en place des actions d'éducation nutritionnelle dans le but de lutter contre l'obésité infantile



11. Renforcer les solidarités

- améliorer l'offre de services accessibles aux personnes souffrant d'un handicap et aménager des aires paysagées de remise en forme intergénérationnelles
- renforcer les dispositifs de prévention sanitaire en direction des enfants et des seniors
- fédérer les actions humanitaires dans un projet de coopération global



12. Promouvoir l'éco-tourisme



- valoriser les espaces naturels remarquables (Grande Conque, Canal du Midi, berges de l'Hérault...) en aménageant des parcours d'interprétation piétonniers et en organisant leur mise en lumière



- diversifier l'offre de déplacements doux
- développer les activités sportives et notamment nautiques en direction des adultes et des enfants

13. Conjuguer culture et Méditerranée

- aménager sur le site des Champs Blancs un parc maritime invitant à la découverte des essences d'origine méditerranéenne
- organiser la visite des sites patrimoniaux présentant une grande qualité architecturale depuis les sites navigables
- établir des partenariats privilégiés avec plusieurs ports de plaisance de Méditerranée visant à organiser un itinéraire culturel maritime



14. Affirmer la dimension sociale de l'économie

- créer une maison pour l'hébergement des saisonniers
- construire ou réhabiliter des logements afin de favoriser la mixité sociale
- favoriser le développement de services à la personne
- développer l'insertion par l'économie





Hôtel de Ville
Rue Alsace-Lorraine
CS 20007
34 306 AGDE Cedex
Tél. 04 67 94 60 00

Crédits photographiques

- Laurent Arnaud
- Mathieu Foulquié
- Service Communication de la Ville d'Agde : Séverine Vrancken, Laurent Gheysens, Catherine Maurel, Gwenaëlle Monchaux et Laurent Uroz